

<https://www.snetap-fsu.fr/Periode-d-essai.html>



Est-il prévu une période d'essai ?

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - AESH -

? Questions
réponses

Date de mise en ligne : samedi 8 février 2020

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

QUESTION

Est-il prévu une période d'essai ?

RÉPONSE

La période d'essai préconisée par la note de service de septembre 2024 est entre 2 et 3 mois.

III-2 *"une durée de période d'essai d'au moins deux mois est préconisée, dans la limite de trois mois."*

La durée de la période d'essai doit être indiquée dans le contrat *" La durée de la période d'essai et la possibilité de la renouveler sont expressément stipulées dans le contrat."*

Un renouvellement est possible dans les limites de la durée initiale prévue. *"La durée du renouvellement est encadrée pour une durée au plus égale à la durée initiale."*